



Argentonnay, le 30 juillet 2021

Mesdames et Messieurs,

L'obligation de présenter un PASS SANITAIRE pour entrer dans l'établissement sera appliquée après validation par le Conseil Constitutionnel et la promulgation de la loi. Cette obligation devrait être effective le **9 août prochain**.

A cette date, vous pourrez venir rendre visite à vos proches si vous êtes en possession d'un PASS SANITAIRE : un schéma vaccinal complet ou un test (PCR ou antigénique) négatif de moins de 48 heures ou un certificat de rétablissement.

Les visites restent libres mais des contrôles seront opérés et un registre sera remis aux entrées (accueil administratif et place du village)

Les visites se dérouleront toujours avec port du masque chirurgical et respect des gestes barrières (distanciation, lavage des mains et aération des logements)

Nous restons disponibles et vous remercions pour votre compréhension.

Bien à vous
JL VICTOR, Directeur